

Commissariat aux langues officielles

2025-2026

**Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025**

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) et les [budgets supplémentaires des dépenses](#). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen.

Le commissaire aux langues officielles veille à la mise en œuvre intégrale de la *Loi sur les langues officielles*, à protéger les droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes et à promouvoir la dualité linguistique. Ainsi, en vertu de la Loi, le commissaire a pour mandat de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures nécessaires à la réalisation des trois grands objectifs de la *Loi sur les langues officielles*, soit :

- l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la Loi;
- l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada;
- la progression vers l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Des renseignements supplémentaires sur les programmes du Commissariat aux langues officielles (Commissariat) figurent dans le [Plan ministériel de 2025-2026](#) et dans le Budget principal des dépenses.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du Commissariat accordées par le Parlement et utilisées par le Commissariat, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2025-2026. Ce rapport trimestriel a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le Commissariat utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente une brève analyse des écarts importants qui ont touché les dépenses réelles et les dépenses prévues au cours du trimestre et de l'exercice en cours, en comparaison aux mêmes périodes de l'exercice précédent.

Changements importants aux autorisations

Au 31 décembre 2025, les autorisations totales disponibles pour l'exercice ont diminué de 0,7 millions de dollars, soit de 2,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette diminution s'explique principalement par la fin d'un financement de report de fonds pour la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.

Changements importants aux dépenses budgétaires

Le Commissariat a dépensé 19,4 millions de dollars (69,5 %) de ses autorisations en date du 31 décembre 2025, dont 17,5 millions de dollars (90,1 %) sont des dépenses liées au personnel.

Les dépenses cumulatives à ce jour ont augmenté de 1,7 millions de dollars (9,7 %) par rapport au même trimestre de l'année précédente, ce qui s'explique principalement par une augmentation de l'ensemble des frais de personnel.

Risques et incertitudes

Le profil de risque ministériel 2025-26 du Commissariat a identifié les risques dans les domaines de la gouvernance et de l'orientation stratégique, de la gestion des ressources humaines, de la gestion de l'information et des connaissances, de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de l'environnement politique.

Les contrôles internes et de gestion du Commissariat dans ces secteurs de risque ont réduit le niveau de risque à un niveau gérable et relèvent du contrôle de l'organisation. Malgré certaines incertitudes entourant l'environnement financier fédéral, le Commissariat est stable à l'interne et à l'externe.

L'équipe de direction du Commissariat a mis en place des initiatives visant à améliorer la gouvernance, la gestion des risques et la prise de décisions à l'appui de ses priorités de modernisation et de renouvellement, notamment :

- Veiller à ce que les nouveaux processus, procédures et systèmes opérationnels soient conçus efficacement pour mettre en œuvre les nouveaux pouvoirs que lui confère la *Loi sur les langues officielles* modifiée.
- Surveillance trimestrielle des risques stratégiques et opérationnels et production de rapports au Comité exécutif.
- Examens budgétaires trimestriels et production de rapports au Comité exécutif pour aider à assurer l'harmonisation des ressources avec les priorités stratégiques et opérationnelles de l'organisation.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Aucun changement important lié au fonctionnement, au personnel ou aux programmes n'a eu lieu au cours du troisième trimestre de 2025-2026.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Raymond Théberge
Commissaire aux langues officielles

Gatineau, Canada
Le 26 janvier 2026

Éric Trottier, CPA
Dirigeant principal des finances par
intérim

Commissariat aux langues officielles
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

État des autorisations (*non audité*)

(en milliers de dollars)	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses du programme	25 057	5 617	17 266	25 841	4 930	15 850
Autorisations législatives budgétaires	2 870	717	2 152	2 787	615	1 847
Autorisations budgétaires totales	27 927	6 334	19 418	28 628	5 545	17 697
Autorisations totales	27 927	6 334	19 418	28 628	5 545	17 697

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non audité*)

(en milliers de dollars)	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensées au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	21 708	5 638	17 502	22 101	4 901	15 975
Transports et communications	498	97	226	653	109	247
Information	466	81	235	359	55	181
Services professionnels et spéciaux	3 483	425	1 110	3 590	390	1 038
Location	404	35	159	457	27	102
Réparation et entretien	311	10	107	326	13	57
Services publics, fournitures et approvisionnements	124	9	14	131	21	31
Acquisition de matériel et d'outillage	933	39	66	979	30	67
Frais de la dette publique	-	-	-	32	-	-
Autres subventions et paiements	-	-	(1)	-	(1)	(1)
Dépenses budgétaires brutes totales	27 927	6 334	19 418	28 628	5 545	17 697
Dépenses budgétaires nettes totales	27 927	6 334	19 418	28 628	5 545	17 697